



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Délibération n°2023-31 : Modification du Règlement intérieur pour l'accueil collectif des mineurs

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le lundi 5 juin 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 14	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie GALANO		
Représentés :	Eric MORISSET donne pouvoir à Geneviève SHATER, Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Marie MAERTENS à Guy HALGAND, et Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Edwige BONNEFOY		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de Règlement intérieur pour l'accueil collectif des mineurs ;

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve le règlement intérieur pour l'accueil collectif des mineurs modifié,

Article 2 : précise que ledit règlement est applicable à compter du 1^{er} septembre 2023 et abroge à compter de cette date le règlement intérieur approuvé par délibération 2022-45 du 5 juillet 2022.

 Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20230609-2023_31-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023